

Un retour en gestion publique de l'eau et de l'assainissement ?

Il y a tromperie !

Depuis avril 1987, les missions de production, des distribution et d'assainissement de l'eau sur Brest-BMO sont confiées à la CEO - Veolia eau avec une augmentation des prix de 80 % (hors inflation). Certes, les normes d'assainissement sont devenues plus exigeantes (avec des investissements indispensables) mais **comment expliquer les 7 millions d'euros de bénéfices annoncés ?** Et combien en réalité, sur le dos des Brestoises ? La collectivité s'en

satisfait et négocie une sortie de contrat sans vague, là où d'autres villes mettent en évidence les surfacturations et portent l'affaire en justice.

A l'approche de la fin de 25 ans de privatisation, l'intention affichée par BMO était : *“davantage de maîtrise publique”* et *“ne pas renouveler le contrat tel qu'il existe”*. En fait, au 1er avril 2012, il y aura un intermédiaire-écran : la Société Publique Locale (SPL) “Eau du Ponant”.

Etat des lieux

à 10 mois de la fin de contrat

Fin 2010, BMO a créé cette SPL et décidé de lui déléguer les services de l'eau potable et de l'assainissement par un contrat qui lie les collectivités pour 99 ans. Qu'est-ce que cette SPL ?

En bref,

- ◆ c'est une entreprise publique, sous forme de société anonyme
- ◆ Les collectivités y sont actionnaires (capital public)
- ◆ Les membres du conseil d'administration gagnent 300 euros de “jetons de présence” par réunion
- ◆ Le personnel y est de droit privé

Nos principaux désaccords

- ▲ les décisions ne se prennent ni en conseil municipal, ni en conseil communautaire, mais au conseil d'administration
- ▲ c'est une forme de démission de la démocratie représentative
- ▲ les agents de BMO intègrent une SPL qui elle peut s'écarter de sa mission de service public
- ▲ c'est un renoncement de la collectivité à exercer un suivi et des vérifications
- ▲ aucun dispositif de contrôle citoyen et associatif n'est défini ni assuré
- ▲ c'est une volonté de maintenir les usagers à distance sans souci d'une réelle transparence
- ▲ BMO sort d'une gestion privatisée avec une multinationale et entre dans une gestion déléguée à une société anonyme, qui passe des contrats avec une entreprise privée !

Les administrateurs de la SPL ont osé repasser un contrat avec Veolia et leur confier les usines à partir d'avril 2012.

Confronté au choix de la SPL, nos revendications

- les missions traitées en direct : production/distribution/assainissement/facturation
- la sous-traitance strictement limitée, par exemple les analyses d'eau par un organisme indépendant
- les conseils d'administration ouverts au public
- tous les personnels de Veolia volontaires intégrés à la SPL
- la présentation d'un bilan annuel public et contradictoire
- un audit indépendant pour un bilan du contrat : état du patrimoine, profits réalisés ...
- une perspective rapide de retour à une régie 100% publique

**Opacité des profits de Veolia
+ absence de contrôle indépendant
= ignorance des coûts depuis 25 ans**

*Veolia doit des comptes aux Brestoises
Et ça, c'est non négociable !*

Pour un tarif écologique et une politique sociale

En décembre 2006, la France s'est dotée d'une loi sur l'eau et les milieux aquatiques (LEMA) dont l'article premier clame "le droit d'accéder à l'eau potable dans des conditions économiquement acceptables pour tous". Reste à définir quelles sont ces "conditions économiquement acceptables" ? L'OCDE place à 3% le seuil au-delà duquel la part consacrée à l'eau par un ménage devient une charge excessive. Pourtant, cette part consacrée par les ménages à la facture d'eau atteint près de 10% du budget en fonction du niveau de ressources et du lieu de résidence. **Partant de ce chiffre, le droit à l'eau, désormais inscrit dans la loi française, n'est pas respecté pour de nombreux ménages de France.**

Face à une eau plus chère, un tarif social

Le prix de l'eau augmente plus vite que l'inflation. A Brest, il a augmenté depuis 1987 de 130% (soit 80% hors inflation !). Or, aujourd'hui, pour bénéficier d'une aide en matière d'eau, il faut faire appel au Fonds solidarité logement (FSL). Ce dispositif présente au moins trois inconvénients majeurs :

- d'abord, les communes ne sont pas autorisées à alimenter ce fonds uniquement sur le volet eau (le FSL centralise les aides en matière de logement, de factures d'énergie, d'eau ou de téléphone)
- ensuite, pour prétendre à cette aide, le demandeur doit posséder une facture d'eau à son nom, c'est-à-dire qu'il doit être un abonné direct. En immeuble collectif, en location ou en copropriété, la facture d'eau est payée par le syndic ou par le bailleur social. C'est donc une énorme partie de la population, notamment en milieu urbanisé, qui est hors du circuit d'aide du FSL en matière d'eau.
- enfin, il existe toujours ce caractère d'assistance lié au passage impératif par une assistance sociale. D'ailleurs, l'aide devrait se situer en amont plutôt que d'attendre que

les personnes soient en difficultés financières. **Il y a donc nécessité à mettre en place une politique sociale de l'eau !**

Face au gâchis, un tarif écologique.

Le constat actuel est celui d'un gâchis de volumes d'eau considérables, un bien pourtant précieux que chacun devrait chercher à économiser.

La tarification actuelle incite à la dépense quand on sait que les plus gros consommateurs, industriels et collectivités, sont ceux qui payent le mètre cube d'eau le moins cher ! Quel paradoxe !

Notre proposition est qu'au travers de la tarification, on encourage celles et ceux qui ont un comportement responsable. Nous préconisons une grille de tarification qui garantie la viabilité du service en assurant les recettes par une sur-tarification des gros consommateurs.

Les propositions du collectif

- Abonnement à faible coût et exonération de l'abonnement sur la base de l'avis de non imposition (éviter de passer par les services sociaux ou le FSL qui s'inscrit dans une aide a posteriori)
- Un volume vital gratuit de 15m³/an/personne (soit 40 litres/jour)
- Une tarification progressive par personne et par tranche. Par exemple, 15-30m³ / 30-60 / 60-120 / plus de 120m³ avec doublement du prix du m³ à chaque changement de tranche.
- Une tarification professionnelle tenant compte de l'activité et qui encourage les économies
- Une majoration du montant de l'abonnement pour les résidences secondaires

Agir *VEOLIA nous doit des comptes ... et des sous !*

Rassemblement devant le siège de Veolia

Vendredi 7 octobre, à 17h30,
rue de Kerervern,
dans la Zac de Kergardec,
à proximité du rond-point de Kervao



Débattre

A la lumière de ce qui a été révélé à Lille, Lyon, Toulouse et Bordeaux (villes où plusieurs centaines de millions d'euros ont été récupérés)

Gagner la bataille de la restitution des sommes dues

Conférence débat avec **Patrice Du Fau De Lamothe** : juriste, expert comptable, et spécialiste des services publics de l'eau

Mercredi 12 octobre, 20h30, Hotel Vauban, avenue Clémenceau, Brest

*Collectif Eau publique à Brest/BMO : **Des associations** : Agir pour un Environnement et un Développement Durables (AE2D), Association pour le Contrat Mondial de l'Eau (ACME), Club Loisirs Action Jeunesse (CLAJ), Kan an Dour, Mais qu'est-ce que tu fabriques ?, S-eau-S, Solidarité Ecologie Plougastel, Souris Verte, Ti ar Bed, Vivre la Rue **Des syndicats** : Solidaires (SUD CT29 ...) **Des groupes politiques** : FASE29, Démocratie Ecologie Solidarité, Forum Civique de Plougastel, La gauche debout !, Europe Ecologie - Les Verts (groupes de Brest et de Plouzané), MRC 29, Nouveau Parti Anticapitaliste (NPA), **et des citoyen-ne-s**

